## Questions et réponses #1

- Q1. Pourriez-vous clarifier l'étendue du travail à faire dans la présente portée des travaux en ce qui concerne les portes et les cadres à peindre? Faut-il seulement peindre les portes et les cadres si les murs adjacents doivent être repeints? (En d'autres mots, est-ce qu'il faut peindre les portes et les cadres des cages d'escalier, des deux côtés ou du côté du corridor seulement? Faut-il peindre les portes et les cadres qui se trouvent dans la suite 125, par exemple? Qu'en est-il de la porte et du cadre de la salle de bain connexe?)
- R1. Les portes et les cadres doivent être peints des deux côtés dans les chambres (y compris les salles de bain), les locaux de rangement, les locaux d'entretien, les cages d'escalier et les corridors.
- Q2. Si vous avez l'intention de faire peindre la grille du plafond suspendu dans les corridors, nous serait-il permis de retirer tous les carreaux de plafond avant de procéder aux travaux de peinture?
- R2. Les plafonds des corridors sont faits de carreaux et N'ONT PAS À ÊTRE PEINTS.
- Q3. Est-ce seulement dans les salles de bain des suites qu'il faut peindre les plafonds en cloisons sèches?
- R3. Les plafonds dans les chambres sont faits de carreaux, et il faut peindre les plafonds en cloisons sèches des salles de bain.